



COMMISSION DÉVELOPPEMENT DES CLUBS

RÉUNION DU 4 OCTOBRE 2018

Présents : Manuela Bastos (Comité de Direction), Gérard Bellehigue (Comité de Direction), José Diaz (Comité de Direction), Julie Le Nours (AD), Yves Allard (CTDAP).

Excusés : Serge Le Nagard, (Comité de Direction), A. Lemoine (Pdt Commission Technique), M. Boulegroune (CTD),

Dispositif d'accompagnement national « Label Jeunes »

Présentation des nouveautés du dispositif « label jeunes » par Yves Allard.

Le dispositif « club tremplin » s'inscrit dans la démarche d'accompagnement souhaitée par la DTN.

Validation de la trame de visite

Le principe de la trame de visite est acté par les différents membres de la Commission.

Quelques modifications sont réalisées avec l'aval de tous les membres.

La trame de visite actualisée sera utilisée par les Commissaires lors des visites d'audit des clubs.

Validation de l'esprit de la Convention club/DVOF

Dans le cadre du dispositif « club tremplin » les membres étudient le contenu type de la convention liant un club tremplin au DVOF.

Le plan d'actions identifié sur la convention sera dépendant de l'analyse issue de l'audit.

Les membres ont fixé le contenu de la dotation matérielle qui demande validation du Bureau du Comité.

L'aide à la formation sous forme de prise en charge financière sera évaluée par les commissaires suite aux audits selon la taille des clubs et leurs besoins. Elle fera l'objet d'une validation par les membres de la Commission.

Il est prévu de pouvoir signer les conventions du moins pour certains clubs lors de l'AG du DVOF du 23 novembre 2018.

Affectation des commissaires

Il est acté que les commissaires se déplaceront par binôme volet associatif/volet sportif:

Volets associatif et éducatif : José Diaz, Manuela Bastos, Serge Le Nagard,
Volets sportif et encadrement : Yves Allard, Julie Le Nours, Gérard Bellehigue

Alain Lemoine participera en complément à certains RDV
Malik Boulegroune, CTD, participera à la validation des conventions

Une pré-affectation des commissaires est réalisée par club potentiel.



Courrier de demande d'engagement club et échéancier

Les membres précisent les termes du courrier à envoyer aux 8 clubs pressentis afin qu'ils fassent acte de candidature au dispositif « club tremplin ».

Ce courrier sera envoyé le 5 octobre 2018 pour une réponse attendue au plus tard le 11 octobre 2018.

Echéancier de mise en place des conventions :

5 octobre : envoi courrier d'engagement aux clubs potentiel

11 octobre : délai ultime de réponse des clubs

6- 20 octobre : prise de RDV

10 octobre -5 novembre : déroulement des audits

10 novembre – 20 novembre : établissement et validation des conventions

23 novembre : signature des premières conventions dans le cadre de l'AG

**Prochaine réunion:
sur convocation**